

JANVIER 2016

RC-PET (15_PET_039)

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition en faveur de Medhi Maaroufi

1. PREAMBULE

La Commission thématique des pétitions était composée de Mme Aline Dupontet, et de MM. Pierre Guignard, Pierre-André Pernoud, Olivier Epars, Philippe Germain, Daniel Ruch, Hans-Rudolph Kappeler, Daniel Trolliet, Filip Uffer, Serge Melly. Elle a siégé en date du 5 novembre 2015 sous la présidence de Mme Véronique Hurni.

M. Cédric Aeschlimann, Secrétaire de commission parlementaire, est remercié pour les notes de séance.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Mme Sonia Battikh (mère de Medhi Maaroufi), Mme Sophie Janine, Mme Julie Fiedler, Mme Emilie Simes, M. Mehrez Mabrouk, M. Lamir Zighem.

Représentants de l'Etat : DECS/SPOP (Service de la population), M. Philippe Leuba, chef du DECS, M. Stève Maucci, chef du SPOP.

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

La pétition demande le retour en Suisse de M. Maaroufi suite à son expulsion par vol spécial en fin d'année 2014.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Ils expliquent que malgré qu'il n'a pas le passeport suisse, ce jeune homme de 24 ans résonne comme un jeune suisse, qu'il a tout ici mais qu'il a subit de mauvaises fréquentations qui l'ont amené à commettre ces délits sans toutefois faire de lui un criminel. Avant son renvoi, il était décidé à se mettre en ménage avec son amie et à continuer son apprentissage. Depuis qu'il est en Tunisie, il vit reclus chez sa grand-mère sans comprendre pourquoi il est là. Sa mère craint le pire malgré que durant les deux fois qu'elle est allée le voir, elle avait bon espoir de l'avoir convaincu qu'en cas de retour en Suisse il reprenne une vie digne.

5. AUDITION DES REPRESENTANTS DE L'ETAT

M. Leuba explique que suite aux différents délits, arrivant à une peine cumulée de plus de 2 ans de prison, il a décidé de retirer le permis C de M. Maaroufi. Pour que la volonté des pétitionnaires puisse être suivie, il faudrait que son permis lui soit redonné et que la Confédération lève son interdiction d'entrée en Suisse. M. Maaroufi avait déjà reçu un avertissement de retrait de permis en 2011. Il ne s'y est pas tenu car il a continué à commettre des délits.

6. DELIBERATIONS

Les arguments pour une acceptation de cette pétition paraissent bien faibles au vu du fait qu'il avait déjà été averti qu'on lui retirerai son permis en cas de récidive. Les faits reprochés sont tout de même relativement graves (stupéfiants, violence, circulation routière, armes). Un soutien à cette pétition ne donnerait pas un bon signal. Les arguments pour sont plutôt sur le fait qu'un enfant né en Suisse devrait être suisse, mais ce n'est pas le débat.

7. VOTE

Classement de la pétition

Par 9 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

La Tour-de-Peilz, le 4 janvier 2016.

Le rapporteur : (Signé) Olivier Epars